

Compte-rendu CAPD du 1er février 2013

Présents : le Secrétaire général (le DASEN était absent), le personnel de la DIPER, 4 IEN (VVA, Ldes, TEst, TO) , les syndicats: Sgen-CFDT, SNUipp, SE-Unsa.

APPROBATION DU PV DE LA CAPD DU 18 OCTOBRE 2012.

Le Sgen-CFDT a demandé 1 correctif.

La demande du Sgen-CFDT "que la note 20 retourne dans la grille et ne soit plus attribuée de manière dite exceptionnelle" a bien été notée dans son intégralité dans le PV.

Nous avons bien entendu l'accord en CAPD des deux autres organisations syndicales sur ce point précis.. Il faudrait donc mettre

Le SNUipp et le SE demandent également que le 20 soit intégré dans la grille pour le 11ème échelon.

Il manque toutefois la réponse du Secrétaire général que nous avons notée dans notre CR : ***"M. le DASEN ne veut rien changer cette année à la grille mais, suite à un prochain groupe de travail sur les barèmes, il n'est pas défavorable à un futur changement."***

Ordre du jour.

1. Les permutations informatisées.

29 collègues ont participé aux permutations informatisées interdépartementales pour rejoindre un autre département. 26 demandent le 64. Les résultats sont prévus le 11 mars. Le serveur du mouvement sera ouvert entre le 13 et le 15 mars. Tous les barèmes sont importants car augmentés des points des nouveaux barèmes.

1 collègue enseignant à Mayotte va réintégrer directement le 65: M. Lapeyrère.

1 collègue du 2nd degré en détachement dans le 1er degré, demande sa réintégration dans le 2nd degré.

Le DASEN 65 accorde tous les exéats aux collègues de cette liste.

	Nom	Prenom	Voeu	Motif	Barème
1	ABRAHAM	Sophie	64	RC	659
2	ANTUNES	Sylvie	64	RC	691
2	BARRIERE	Florian	64	CP	37
4	BATS	Karine	64	CP	55
5	BOAGLIO	Sandra	64	RC	731
6	BOURDAA	Sabrina	64	RC	643
7	CARRICART	Estelle	64	RC	699
8	COIG	Fabienne	64	CP	43
9	COSSIE	Emilie	64	RC	754
10	CUILHE	Patrick	Martinique 972	CP	45
11	DA FONSECA	Nathalie	64		831
12	DO VALE	Alexandra	64	RC	649
13	DUFRENE	Pascale	64	RC	754
14	GARROT	Virginie	64	RC	605
15	GERMA	Emilie	64	RC	564
16	GOYA	Felicia	64	CP	55
17	HUC	Agnes	Gard 30	CP	59

18	JANTROY	Elodie	64	CP	53
19	LASSERRE	Isabelle	64	RC	694
20	LOUSTAU-CHARTEZ	Francoise	64	RC	744
21	MALOT	Marina	64	RC	594
22	MARTI	Laureline	64	RC	648
23	MATHEU	Frederic	64	RC	670
24	PIGNARD	Cindy	64	RC	694
25	SADOU	Frederic	64	RC	701
26	SAFONTAS	Clarisse	64	RC	748
27	SAVELIEFF	Pascale	64	RC	791,67
28	SASSUS-LACAZE	Sandrine	64	CP	46
29	TREY	Marie-Christine	La Reunion 974	RC	353

Calendrier

- 4/6 février : vérification du barème dans I-prof par les personnels
- 7 février : remontées vers le ministère
- 11 mars : résultats

2. Les congés formation professionnelle

Congés de Formation Professionnelle :

Nombre de mois demandés : 73

Contingent départemental inconnu à ce jour (33 mois l'an passé)

Critères de classement appliqués 1) poursuite de formation 2) reconversion 3) formations qualifiantes susceptibles d'aider le service public d'Education Nationale

Ce classement de la CAPD attribuera les congés comme suit en fonction du contingent accordé :

Candidats: 14	Classement :	Mois demandés	Mois accordés
	1. ordre des critères 2. barème dans chaque critère		
1/ Abadie Pascale	poursuite de formation	5	
2/ Bordes Marie-Claude	poursuite de formation	1	
3/ Blanquier Nadège	poursuite de formation	3	
4/ Lottin Christophe	poursuite de formation	1	
5/ Elichabe Christophe	reconversion	1	
6/ Carrillon J.François	reconversion	6	
7/ Gastal Catherine	reconversion	10	
8/ Carassus Marie-Pierre	reconversion	10	
9/ Delsart Brigitte	Intérêt du service	10	
10/ Madéo Corinne	Intérêt du service	10	
11/ Jome Sandrine	Intérêt du service	10	
12/ Idrac Sandrine	Intérêt du service	1	
13/ Lucas Annie	Reconversion	10	
14/ Ducasse Martine	Formation non qualifiante	1	

3. Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de deux classes et plus

22 avis favorables :

- 4 suite à intérim de direction
- 18 commission départementale d'entretien

2 candidats non retenus suite à la commission départementale d'entretien (circo VVA) .

Suite à la demande des syndicats, l'IEN VVA a lu les avis motivés de la commission pour les deux collègues non retenus.

Le Sgen-cfdt a demandé l'envoi aux candidats des questions type et des critères sur lesquels s'appuient les membres de la commission pour valider l'entretien.

L'IEN VVA a répondu que la circulaire qui reprend tous les appuis possibles pour une préparation à l'entretien est suffisante. Elle n'envisage pas d'envoyer le panel de questions. Elle déclare avoir posé à chaque candidat les mêmes questions.

Candidats avec avis favorable suite à Intérim de direction inscrits de plein droit.

Baute Fis Emmanuelle De Bisschop Claude Labère Aurélie Grosselle Anne

Candidats avec avis favorable suite à Commission départementale d'entretien.

Bedout Sylvie Bourdaa Sabrina Doche Lucie Sanroman Christine Torres Pierre
Aussenac Valérie Cassouet Lydie Coueron Emmanuel Magendie Virginie
Math Nathalie Bergon Lancelot Claire Carjuzaa Sophie Fortin Nadine Massey Roselyne
Matheu Frédéric Pontie Lucie Soubde Guy Thetiot Nathalie

PROBLEME. Selon le décret, tout personnel ayant exercé au moins 3 ans la fonction de directeur peut faire son mvt sur poste directeur et l'obtenir à TD.

Le SG utilise une circulaire utilisant le terme "directeur régulièrement nommé sur poste de direction" pour n'accorder ce droit qu'à des PE dont le dernier poste de direction date de 3 ans ou moins.

Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif.

4. Candidatures pour la formation CAPA-SH

8 candidats : 3 PSY, 4 D, 1 F.

Le DASEN accorde seulement 4 formations : 1 DEPS , 1 F et 2 D.

L'application du barème donne le classement suivant :

- 1) DEPS: Diplôme d'Etat de Psychologue Scolaire: **Pechberty Christine** à Bordeaux
- 2) Option F: **Bentayou Mélanie** par le CNED
- 3) Option D: **Sanchez Marlène** par l'alternance à l'IUFM
- 4) Option D : **Guillaume Pierre** par le CNED

Liste de candidats supplémentaires en cas de désistement :

MENDEZ-CAVILLE Sonia	Clis Ecole P.Guillard VIC EN BIGORRE	D
SAINT-LAURENS Françoise	IME CAMPAN (délocalisée V.H TARBES)	D

Questions :

Comment est fait le choix des options ?

- Le choix des options n'est plus discuté. C'est le DASEN qui priorise en fonction des postes vacants.
- La proposition de limiter à 4 départs est imposée par le budget. Baisse de 7 % du budget FC avec maintien des frais de déplacement ce qui entraîne pour les autres postes -14 %..

RASED : c'est la première année sans candidat pour les options E et G. C'est un signe d'inquiétude de l'ensemble de la profession sur l'avenir des RASED.

Le Secrétaire général dit attendre un ordre de mission ministériel sur les RASED.

Le Sgen-CFDT est intervenu sur le besoin d'un pilotage départemental pour donner des lignes à des RASED laissés complètement à l'abandon.

QUESTIONS DIVERSES

1-Personnels détachés : Lors de la dernière CAPD il nous a été répondu par le Secrétaire Général que les personnels détachés (MGEN, Ligue, OCCE...) peuvent demander une inspection.

Quelle est la marche à suivre ?

La DIPER nous a fait passer un doc du ministère qui donne le cadre réglementaire : il est précisé que le fonctionnaire en détachement de longue durée est noté par le chef de service dont il dépend dans le service où il est détaché. Sa fiche de notation est transmise à son administration d'origine.

2. Congé parental. Le Sgen-CFDT remercie le DASEN pour sa décision de permettre aux personnels en congé parental de rester titulaire de leur poste.

Question : Pour un personnel en congé parental qui souhaite une réintégration anticipée, c'est à dire avant la fin des 6 mois :

- quelle démarche ? simple courrier
- quelle conséquence ? Rappel : avant la nouvelle circulaire, une demande de réintégration anticipée privait l'agent du droit à un nouveau congé parental pour le même enfant. Il semblerait que cet article n'existe plus. A confirmer.

3-Congés maladie : Des personnels qui vont ou qui ont déjà épuisé leurs 3 mois de congé maladie ne sont pas informés de la date précise du passage à mi-traitement..

Le SG nous dit que la règle est à l'information avant d'atteindre les 3 mois.

Existe-t-il un imprimé explicatif concernant les démarches à effectuer auprès de sa mutuelle pour le complément de salaire ? NON; il faut se rapprocher de sa mutuelle.

4 Animation pédagogique : la suppression des frais de déplacement pour se rendre aux animations pédagogiques amène l'administration à inviter les personnels et non plus à les convoquer. Lors d'une précédente CAPD, il a été précisé par

l'administration que les personnels travaillant dans des écoles éloignées du lieu de déroulement de l'animation peuvent se déclarer auprès de leur hiérarchie en auto-formation dans leur école. Ce protocole n'a fait l'objet, bien entendu, que d'un accord oral en CAPD.

Nous souhaitons que les personnels puissent utiliser ce protocole sans faire l'objet de remarques de la part de la hiérarchie.

SG : c'est entendu

Question du SNUipp

Protocole pour la distribution par maître de médicaments en classe.

3 cas

- prise ponctuelle pour infection bénigne : doit se faire à la maison matin et soir.
- prise "au long cours". Il faut une demande écrite des parents, accompagnée de l'ordonnance du médecin et du médicament dans la boîte d'origine avec le nom de l'enfant et la prescription.
- maladie chronique : doit s'accompagner de la mise en place d'un PAI.